



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Stages en entreprise

Question écrite n° 50452

Texte de la question

M. Pierre Cardo appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur l'inquiétude de nombreux parents et étudiants, surtout dans les universités, sur les difficultés qu'ils rencontrent par l'obligation qui leur est faite d'accomplir un stage en entreprise pour valider leurs diplômes. Si la récente proposition du Président de la République, reprise par le patronat, de proposer un certain nombre de stages diplômants va dans le bon sens, il est indéniable qu'elle ne répond pas suffisamment aux obligations faites par les établissements aux jeunes qui restent nombreux à manquer d'information ou de contacts nécessaires. Si certaines universités et la plupart des grandes écoles répondent déjà à ces besoins en proposant des services favorisant la recherche de stages adaptés et la mise en relation du stagiaire et de l'entreprise, cela n'est pas le cas partout, notamment dans l'enseignement public, réduisant trop souvent les étudiants à se rabattre sur des stages « photocopies » qui ne répondent pas à leurs besoins, ni à ceux de l'entreprise. Il lui demande s'il est envisagé, dans le cadre de la réforme de l'université, d'imposer à l'ensemble des universités qui imposent dans leur cursus un stage à leurs étudiants de se doter d'une structure plus particulièrement chargée de seconder les étudiants à la recherche d'un stage valorisant et répondant aux caractéristiques de la formation et donc du diplôme national délivré.

Données clés

Auteur : [M. Cardo Pierre](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50452

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 7 avril 1997, page 1741